

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont du 10 décembre 2020 à 08h30 par voie de vidéoconférence compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19.

L'assemblée a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sophie Bélanger, directrice générale et greffière

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

13402-1220

Considérant l'article 157 du *Code municipal* qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Il est par conséquent proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Fin de la période de probation – directrice Service des Loisirs et de la Culture
3. Levée de l'assemblée.

### **Acceptation de l'ordre du jour**

13403-1220

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont accepté à l'unanimité l'avis de renonciation et qu'ils constatent que tous les membres du conseil sont présents ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

### **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

13404-1220

### **Fin de la période de probation – directrice Service des Loisirs et de la Culture**

**ATTENDU** les conclusions des différentes étapes du processus d'évaluation;

**ATTENDU** les besoins de la Municipalité;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de mettre terme à la période de probation et de résilier le contrat de travail de la Directrice du Service des Loisirs et de la Culture.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13405-1220

### **Résolution - Levée de l'assemblée**

À 08h32, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**SOPHIE BÉLANGER**  
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse